

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Etaients présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Laurent Rémy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Philippe Escande
Ariane Wachthausen (arrivée à 20h41)	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Chazan	Pouvoir à Martine Charvin
Alain Cano (arrivé à 21h08)	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Michèle Viala (arrivée 20h54)	Pouvoir Frédéric Henriot
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Didier Missenard
Abdelhamid Mellouk	Pouvoir à David Ros
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierrick Courilleau est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-07 – FINANCES – REVISION DES TARIFS DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-2 et L.1411-6, et L.2224-18,

Vu la délibération n°2019-62 du 1^{er} juillet 2019 désignant la société « EFFIA » comme délégataire de service public et approuvant la convention de délégation pour la gestion des parcs de stationnement,

Vu l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 24 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve**, à compter du 1^{er} mars 2024, l'augmentation des tarifs des parcs de stationnement par référence à une augmentation de 11,05 % de l'indice d'actualisation, selon la grille tarifaire ci-annexée.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **06 FEV. 2024**
et de la publication le **06 FEV. 2024**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

